

urbanisme

Un nouveau PLU pour Hyères

La ville d'Hyères s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) après l'annulation de celui en vigueur, par le tribunal administratif de Toulon en décembre 2012.



La Ville va se doter, dans les meilleurs délais, d'un nouveau PLU pour ne pas rester au régime des plans d'occupation des sols (POS) en date de 1999 pour Hyères (1985 pour Porquerolles) et du règlement national d'urbanisme (RNU). Ce sont ces différents documents, par ailleurs anciens, qui encadrent aujourd'hui les règles d'urbanisme à Hyères.

Un nouveau PLU va être élaboré, comme l'a confirmé la **délibération de prescription prise par le conseil municipal le 27 juin 2014**.

Conforter le développement touristique de la commune, dynamiser son attractivité économique, préserver les espaces naturels et agricoles constitutifs du paysage hyérois, redynamiser les centres de vie, organiser les modes de déplacements et de transports sont autant d'**enjeux qui se posent aujourd'hui au territoire communal**.

La conception de ce nouveau document d'urbanisme est également motivée par les récentes évolutions du code de l'urbanisme. Le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation qui composent aujourd'hui tout plan local d'urbanisme doivent être réexaminés au prisme des nouvelles dispositions législatives.

La loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové), pour répondre à la crise du logement, demande ainsi aux communes d'optimiser l'espace urbain et, pour cela, prévoit de supprimer certains outils qui existaient jusque-là comme le COS (coefficient d'occupation des sols) ou la superficie minimale.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Grenelle et du débat national sur la transition écologique, le PLU doit agir en faveur de principes tels que la réduction des gaz à effet de serre, la préservation du paysage ou la diminution des déplacements en voiture.

HORIZON 2016

Depuis septembre dernier, une équipe d'urbanistes, environnementalistes et juristes accompagne la municipalité dans ce travail qui prendra plusieurs mois. **L'adoption du PLU est en effet prévue dans le courant de l'année 2016**, une fois l'ensemble des études réalisées.

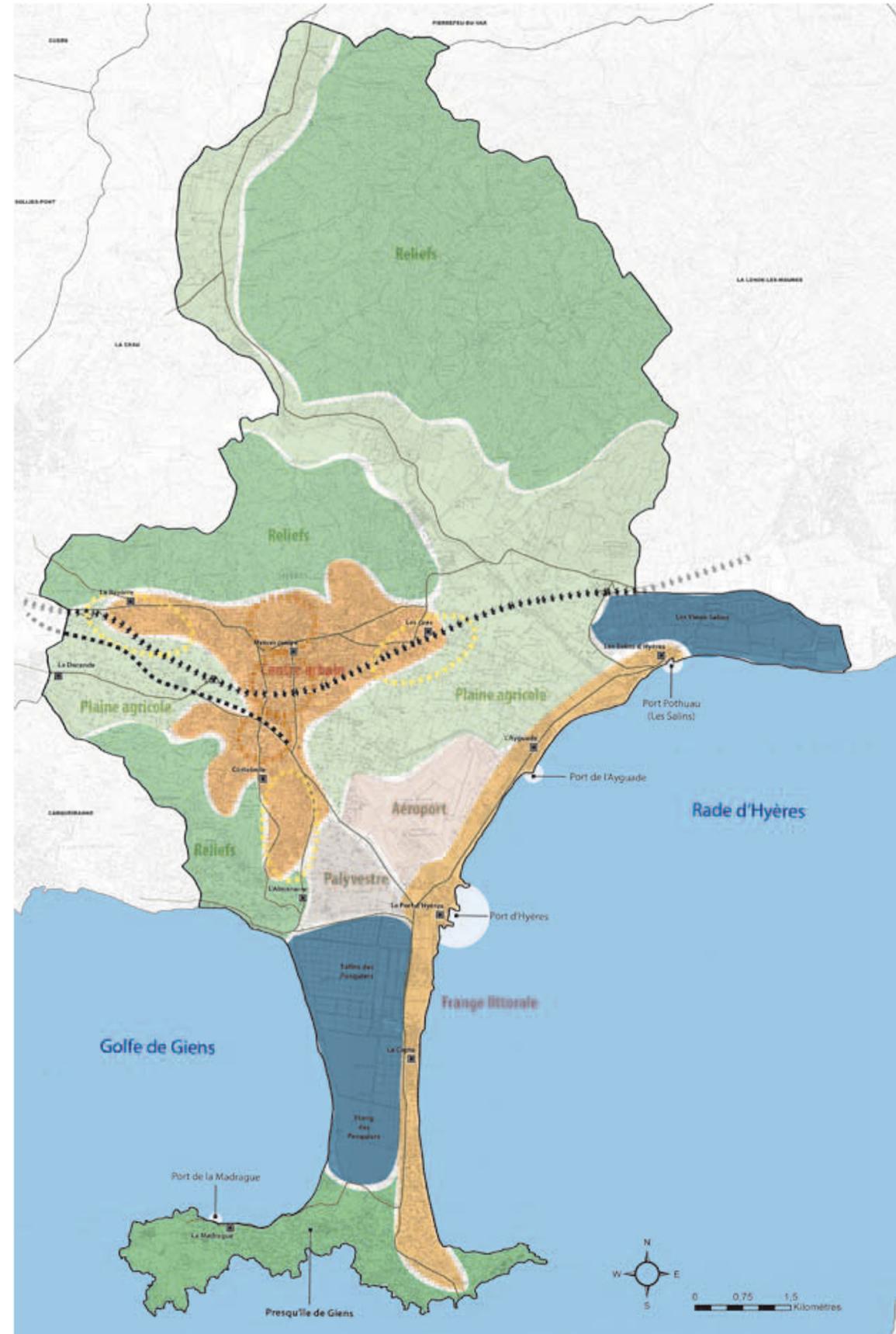
Conformément au code de l'urbanisme, l'élaboration du PLU hyérois commencera par un état des lieux du territoire dans tous les domaines (patrimoine, habitat, économie, déplacements, environnement). Les conclusions de ce diagnostic pourront être apportées à la fin du **premier trimestre 2015**.

Elles permettront ainsi de poursuivre, avec la seconde étape, le **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**. C'est dans ce document synthétique et non technique que les élus pourront exposer leur **vision de l'avenir du territoire communal**.

Considéré comme le projet fédérateur de l'avenir de la commune sur le plan de l'aménagement du territoire, le PADD fera l'objet d'un débat en conseil municipal (**prévu en juin 2015**).

Le **règlement et le plan de zonage** devraient être définis à la **fin de l'année 2015**, déterminant où et comment construire sur chaque secteur de la commune. Une fois les études arrêtées (échéance décembre 2015) et le bilan de concertation établi, les partenaires institutionnels (État, chambres consulaires, collectivités territoriales) et habitants seront alors consultés, à travers **une enquête publique, au premier semestre 2016**, qui précèdera **l'approbation en conseil municipal au second semestre 2016**.

le projet fédérateur de l'avenir de la commune



LA PARTICIPATION AU CŒUR DU PROJET : 2014/2015

L'équipe municipale a souhaité mettre en place un dispositif d'élaboration du PLU ouvert et participatif :

- ▶ un **registre d'expression** est d'ores et déjà tenu à disposition du public en mairie, au service Aménagement (1^{er} étage de l'hôtel de ville). Toute requête peut y être inscrite et sera analysée par la Ville,
- ▶ **deux réunions publiques** auront lieu dans le courant de la procédure pour présenter l'état d'avancement du PLU et recueillir les remarques des Hyérois,
- ▶ **4 ateliers de travail seront organisés avec les CIL (comités d'intérêt local)** au printemps 2015 pour échanger sur le projet d'aménagement,
- ▶ une **exposition évolutive** sera organisée dans le hall de la mairie,
- ▶ le **magazine municipal Vivre Hyères et le site internet www.hyeres.fr**, qui accueillera une page dédiée, diffuseront une information régulière sur le projet (avancée des études, annonce des réunions publiques et des ateliers thématiques...).

renseignements

☎ 04 94 00 79 46
service Aménagement, ouvert au public de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30



Impact du PLU

▶ Une fois approuvé, le **plan local d'urbanisme s'appliquera à tous les projets (privés et communaux)**, mais il devra lui-même respecter les normes supra-communales. Hyères faisant partie de la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée, le PLU devra être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT), qui est en cours de révision.

À savoir !

▶ Dans l'attente de l'approbation du PLU (estimée au second semestre 2016), les règles d'urbanisme applicables relèvent des plans d'occupation des sols.

Les prochains rendez-vous

- ▶ **Mars 2015** : début de l'exposition sur le PLU dans le hall de la mairie.
- ▶ **Mai 2015** : ateliers participatifs avec les CIL et première réunion publique